

**Compte rendu de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL de BALADOU
en date du MERCREDI 06 DECEMBRE 2017**

La séance est ouverte à 20 heures 30 minutes, à l'obtention du quorum, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Philippe PAGEOT.

Sont présents: Jean-Philippe PAGEOT, Patrick LAVILLE, Eric LAFAURIE, Hervé CLEDEL, Isabelle GRISET, Nicole CREMOUX.

Absents excusés: Jocelyne AUDRAN MAURY (pouvoir à Isabelle GRISET), Jean DELVERT (pouvoir à Hervé CLEDEL), Lionel CHABREYRIE, Laurence GOURSAT.

Absent : Jean-Paul CAMPASTIE

Secrétaire de séance : Isabelle GRISET

Hervé CLEDEL donne a lecture du compte rendu de séance du 08 novembre 2017 qui est approuvé à l'unanimité

Ordre du jour :

Délibérations

- Rénovation et agrandissement salle des Fêtes / création WC public : plan de financement du projet et sollicitations de subventions
- Transport scolaire élèves de maternelle : convention avec la commune de Cuzance pour répartition des frais de personnel de l'accompagnatrice

Questions diverses

- cadeau de noel des ainés

Nous passons à l'ORDRE DU JOUR :

DÉLIBÉRATIONS

1 / OBJET: Rénovation et agrandissement de la salle polyvalente / création d'un WC public : plan de financement du projet et sollicitations de subventions

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'à partir des chiffrages estimatifs reçus des architectes consultés, le projet est estimé à 280 000 € HT.

Monsieur le Maire présente le plan de financement estimatif et les demandes de subventions à formuler :

Coût estimatif	Financement
280 000€	Commune Autofinancement 8% -- 22 400€
	Emprunt 42 % -- 117 600€
	ETAT (DETR sollicitée) 25 % -- 70 000€
	REGION (sollicitée) 10% -- 28 000€
	Département (sollicité) 15% -- 42 000€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- approuve le plan de financement présenté,
- acte de solliciter les subventions,
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents à cette décision.

**Délibération adoptée par 8 voix POUR ; 0 voix CONTRE,
et 0 ABSTENTION**

2/ OBJET: Transport scolaire des élèves de maternelle : répartition avec la commune de Cuzance des frais de personnel de l'accompagnatrice

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les contrats passés entre la commune de Cuzance et le Département puis la commune de Cuzance et l'accompagnatrice.

La personne présente dans le bus des élèves de maternelle reliant nos 2 communes à l'école de Martel est sous contrat avec la commune de Cuzance, commune de point de départ et d'arrivée du transport.

La nécessité d'une présence adulte en complément du chauffeur compte tenu de l'âge et du nombre d'enfants transportés avait été admise lors des débats précédents.

Une entente avait été évoquée de répartition des frais de personnel pour ce service entre les 2 communes.

Après calcul, le Département prenant en subvention la moitié des frais, les 2 communes se répartiraient à parts égales la seconde moitié, soit pour Baladou une charge de 2 416.62€ pour l'intégralité de l'année scolaire (septembre 2017 à juillet 2018).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Acte la participation financière de la commune pour le montant exposé couvrant l'année scolaire en cours,
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents à cette décision.

**Délibération adoptée par 8 voix POUR ; 0 voix CONTRE,
et 0 ABSTENTION**

QUESTIONS DIVERSES

- Cadeau de noel des aînés : le repas de noel offert aux aînés (+75ans) habitant la commune et inscrit sur la liste électorale se tiendra à L'Atelier du Goût le dimanche 17 décembre à midi. Les personnes qui ne pourront être présentes recevront un colis gourmand à déguster à domicile durant les fêtes. Les personnes en maison de retraite seront destinataires d'une boîte de chocolats.
- les débats des derniers conseils d'école sont exposés. Après enquête auprès des familles des différentes écoles du RPI, la tendance est au souhait de repasser à la semaine de 4 jours d'école sans activités périscolaires. Cette décision devra être enterrinée en début d'année afin d'en faire part à l'inspection académique.
- Bibliothèque : les travaux de mise aux normes de l'accès extérieur sont en cours.
- Travaux salles des fêtes : la fête ne pourra avoir lieu dans les locaux en raison des travaux, la location d'un chapiteau pour pallier à cette problématique est évoquée. Les renseignements taifaires seront pris pour une décision ultérieure.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée par

Monsieur le Maire à 22h 15 mn.

En foi de quoi a été dressé le présent procès verbal.



Baladou le 12/12/2017
le Maire
Jean-Philippe Pageot